



Procès-verbal de séance du 6 février 2013 — 17 heures 00 —

Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président
Monsieur Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président, représentant DLVA
Monsieur Serge COLIN, représentant DLVA
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes ABV
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur Gérard LINSOLAS, Direction de la Culture du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de DLVA

Etaient absents excusés :

Monsieur Pierre SUZOR, 2^{ème} Vice-Président, représentant la Communauté de Communes ABV
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général

Ordre du jour de la séance de 17 h 00

Questions soumises à approbation

1. Approbation du PV du Comité syndical du 12 décembre 2012
2. Approbation du Compte administratif 2012
3. Reprise du résultat de l'exercice 2012
4. Approbation du Budget primitif 2013
5. Rémunération de deux enseignantes recrutées en CDI
6. Droits d'inscription versés par les élèves pour l'année scolaire 2012 — 2013
7. Désignation d'un représentant de DLVA en qualité de 1^{er} Vice-président
8. Régime indemnitaire
9. Mise à disposition d'un agent du Conservatoire auprès du Conseil général

---ooOoo---

Les membres du Comité syndical ont été convoqués à 17 heures. Le quorum étant atteint, la séance démarre à 17 heures.

Points soumis au vote

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2012

Le procès-verbal du 12 décembre 2012 est soumis au vote.

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du compte administratif 2012

La directrice présente le détail des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2012. Elle indique que le compte administratif est en tout point identique au compte de gestion de la Paierie départementale.

Mme Vollaire souhaite avoir un éclairage concernant la subvention d'investissement sollicitée auprès de la Région en 2012.

La directrice indique que lors de la DM1, il avait été inscrit un montant prévisionnel de 10 000 € car à ce moment-là le dossier n'avait pas encore été présenté en Commission Permanente de la Région, prévue en septembre 2012. La notification fait état de l'octroi d'une subvention de 24 209 € au titre du FRAIM. L'inscription d'une recette d'investissement de 10 000 € impacte donc le résultat de clôture de 6 243.77 €

Approuvé à l'unanimité

3. Reprise du résultat de l'exercice 2012

La directrice présente l'affectation du résultat de clôture de 350 377.04 € constaté dans le Compte administratif 2012 au Budget Primitif 2013 de la manière suivante :

- 344 133.27 € en section de fonctionnement
- 6 243.77 € en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité

4. Approbation du Budget primitif 2013

La directrice présente les éléments du BP 2013 qui s'élève à 2 664 922.70 € se décomposant de la manière suivante :

- La section de fonctionnement à hauteur de 2 664 922.70 €
- La section d'investissement à hauteur de 57 159.61 €

M. Robert Laurenti fait remarquer que dans la présentation, il est fait état d'une diminution de 1.27 % par rapport au BP 2012 alors même que si l'on compare le montant des dépenses du compte administratif de 2 430 587 €, il constate une augmentation de plus de 200 000 €.

Eric Doucet rappelle que le BP intègre l'excédent de fonctionnement, la budgétisation à temps complet des postes occupés par des agents à temps partiel venant ainsi augmenter de façon artificielle la prévision budgétaire.

Françoise BERINGUIER-BOYER indique que les collectivités utilisent l'imputation 022 « dépenses imprévues » pour leur excédent, permettant ainsi une meilleure lisibilité budgétaire.

Bernard Sourice insiste sur le fait que cette intervention n'est pas motivée par la présentation comptable du BP mais par la présentation politique compte tenu des diminutions y figurant.

Eric Doucet fait remarquer que les participations financières sont calculées sur le « réalisé » 2012 et non sur la prévision 2013.

Il est souhaitable que dans les présentations futures du budget, le réalisé figure également.

Approuvé à l'unanimité

5. Rémunération de deux enseignantes recrutées en CDI

La directrice donne lecture du rapport concernant deux enseignantes recrutées en CDI. Il est précisé que l'avancement de leur carrière n'obéit pas aux mêmes règles d'ancienneté qu'un agent titulaire.

L'avancement au 2^{ème} échelon de l'enseignante de danse jazz avait été présenté en questions diverses au Comité du 12 décembre dernier et avait reçu un accord de principe des élus. Il s'agit donc aujourd'hui d'acter cette décision par une délibération.

Concernant la situation de l'enseignante de danse traditionnelle, il est rappelé que cet agent ne peut présenter le concours pour accéder à un emploi titulaire compte tenu qu'il n'existe pas. C'est pour ce motif qu'elle est recrutée en CDI. Compte tenu de son ancienneté au Conservatoire et de l'excellent travail fourni par cette enseignante, il est proposé de passer cet agent au 5^{ème} échelon correspondant à son ancienneté au Conservatoire.

La charge financière supplémentaire représentée par ces deux avancements correspond à 3 114.84 € par an.

Le Président insiste sur la qualité professionnelle de l'enseignante de danse traditionnelle en précisant qu'elle a été sélectionnée pour représenter notre département dans le cadre de Marseille 2013 « Capitale européenne de la Culture ».

Approuvé à l'unanimité

6. Droits d'inscription versés par les élèves pour l'année scolaire 2012 — 2013

La directrice donne lecture du rapport. Il est rappelé que suite à l'extension des périmètres des intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2013, certains élèves qui ont réglé leurs droits d'inscription en septembre 2012 et dont le domicile se trouvait à ce moment-là hors des deux périmètres des intercommunalités constatent que leur commune a basculé dans l'une des deux interco. A ce titre, ils pourraient réclamer le reversement d'une partie de leurs droits d'inscription compte tenu du tarif préférentiel appliqué pour les ressortissants des territoires des deux intercommunalités. Il est donc nécessaire de prendre une décision concernant d'éventuelles réclamations de remboursement.

Eric Doucet précise qu'une inscription moyenne (basée sur le revenu) est de 250 € sur le territoire des 2 interco, celle-ci passant à 350 € environ hors périmètre communautaire.

Bernard Sourice indique à titre d'exemple que pour 74 élèves passés dans la communauté d'agglomération, cela représenterait 7 400 €.

Le Président estime que l'on doit appliquer le règlement intérieur voté par le Comité syndical prévoyant le non remboursement des droits d'inscription et que les tarifs des interco seront appliqués à compter de la rentrée 2013.

Approuvé à l'unanimité

7. Désignation d'un représentant de DLVA en qualité de 1^{er} Vice-président

Compte-tenu du départ de M. Antiq qui avait été désigné 1^{er} Vice-Président, il est nécessaire de prévoir son remplacement. Il est proposé de désigner M. Laurenti en qualité de 1^{er} Vice-Président.

Le Président tient à préciser qu'il a beaucoup apprécié le travail constructif qui a pu être mené avec M. Antiq.

Approuvé à l'unanimité

8. Régime indemnitaire

La directrice indique qu'un arrêté du 21/12/2012 fixe les montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions des préfetures. Il est donc proposé de procéder aux modifications relatives à ces nouveaux montants de référence.

Approuvé à l'unanimité

9. Mise à disposition d'un agent du Conservatoire auprès du Conseil général

Comme chaque année, le Conservatoire est sollicité pour la mise à disposition d'un agent auprès du Conseil général pour la fête départementale de la musique à CRUIS.

Approuvé à l'unanimité

La séance est clôturée à 18 heures.

Félix MOROSO, Président.

Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président.

Serge COLIN.

Françoise BERINGUIER-BOYER.

Nadine VOLLAIRE.

Sylviane CHAUMONT.